

Le défi de la LACI

LÉ RÉFÉRENDUM A UN EFFET SUSPENSIF ET RETARDATEUR, COMME UN DÉLAI DE RÉFLEXION. PARTICULIÈREMENT UTILE POUR JUGER LA LOI SUR l'assurance-chômage (LACI). La situation économique, durablement aggravée, met en porte-à-faux le message du Conseil fédéral et le débat parlementaire. L'un et l'autre reposaient sur la certitude que la récession, celle des années nonante, était heureusement surmontée, la dette gigantesque de l'assurance quasi amortie et le nombre des chômeurs redescendu à 65 000, voire 70 000.

Pour le Parlement cette sortie de crise, ce retour de la croissance justifiaient une démobilisation accélérée des recettes extraordinaires, dès 2003, (1% supplémentaire utilisé pour amortir la dette) et aussi la contribution de solidarité (2% sur la partie non assurée des hauts salaires entre 106 000 et 267 000 francs). Après 2002, 2003 sera aussi une année de quasi récession, la dette ne sera pas totalement amortie et l'assurance-chômage ne disposera d'aucune réserve. L'idéologie de la réduction coûte que coûte de la quote-part des prélèvements obligatoires se révèle contraire à la prudence gestionnaire.

Retournant à 180 degrés leur batterie argumentaire, les partisans de la loi feront valoir que la réduction de la cotisation de 3 à 2% libère pour les salariés et les entreprises quelque 2 milliards qui auront un effet de relance. Après l'optimisme dépassé «aujourd'hui tout va bien», c'est le pari sur l'optimisme «demain tout ira mieux». Mais si la crise se révèle plus profonde et durable, il faudra recourir à nouveau à des mesures de financement extraordinaires, au plus mauvais moment. La sagesse aurait voulu que l'on constituât d'abord quelques réserves qui donnent une vraie liberté

de mouvement et d'appréciation.

Autre forme d'optimisme, pour le Conseil fédéral l'économie est faite de cycles, où les hauts compensent les bas et permettent de tabler sur des moyennes. Les chômeurs oscilleront entre 60 000 et 140 000. Donc une moyenne à 100 000 est valable! L'hypothèse de cycles longs ou de crise structurelle n'est même pas envisagée. D'où l'étude d'un financement sur la base de 100 000 chômeurs et d'une cotisation de 2%. Comme le compte n'est pas bon, deux mesures restrictives sont introduites: la réduction de la durée d'indemnisation, qui passe de deux ans à une année et demi, et l'obligation d'avoir cotisé une année et non six mois avant d'avoir droit, comme chômeur, à des prestations. C'est 415 millions d'économie par rapport à la situation actuelle! Relevons que ces mesures toucheront particulièrement les chômeurs âgés de cinquante à cinquante-quatre ans - pour la durée maximale d'indemnisation - et les jeunes, suisses et étrangers - pour le droit aux indemnités.

Dans un souci d'équilibre, le Conseil fédéral voulait maintenir l'allocation de solidarité, ramenée à 1%, rapportant quelque 135 millions. Il a fait savoir de manière explicite aux parlementaires que cette contribution était non seulement financièrement mais politiquement indispensable «La reprise du déplafonnement, avec un taux de cotisation de 1% sur la tranche de salaire déplafonnée apparaît en l'occurrence indispensable, sauf à réduire encore les prestations et à s'exposer au désaveu certain du peuple dans un scrutin populaire» (Message, Feuille fédérale du 12 juin 2001). La droite du Parlement n'a rien voulu entendre, faisant passer son idéologie avant la recherche de consensus. Le défi a été lancé, il faut le relever. AG

Sommaire

Assurance chômage: Les points forts de la révision (p. 2)

Conseil fédéral: De l'usage médiatique d'une excitation entretenue (p. 3)

Mondialisation: Ouverture des marchés publics: les bienfaits se sont attendre (p. 4)

Banques: Communiquer n'est pas informer (p. 5)

Forum: ACTARES: du quantitatif au qualitatif (p. 6)

Expo.02: Dans le ventre de la baleine (p. 7)

Les points forts de la révision

Selon les termes du Conseil fédéral, la troisième révision de la Loi sur l'assurance chômage (LACI) doit garantir un financement à moyen terme et favoriser la réinsertion rapide et durable des chômeurs dans le marché du travail. En voici les éléments principaux:

■ Taux de cotisation

Pour faire face à l'endettement important du fonds de l'assurance, consécutif à la forte augmentation du chômage dans les années nonante (la dette se montait à 8,8 milliards en 1998), le taux de cotisation avait passé en urgence de 2 à 3% du salaire, avec un plafond de 106 800 francs. Ce taux sera ramené à 2% à la fin de 2003, quelle que soit l'issue de la votation du 24 novembre prochain. Le gain pour les salariés et les employeurs est estimé à 2,3 milliards par an. Mais si la révision est acceptée, ce taux pourrait être abaissé à 2% déjà au milieu

de l'année prochaine ou fixé à 2,5% pour 2003.

■ Cotisation de solidarité

Une cotisation dite de solidarité de 2% sur les salaires non assurés jusqu'à un maximum de 267 000 francs était instituée. Contre l'avis du Conseil fédéral, cette contribution dite de solidarité est supprimée par le Parlement. Cependant, elle sera réintroduite à raison de 1% dès que la dette de l'assurance chômage dépassera 5 milliards de francs.

■ Durée de cotisation

Dans la perspective de l'entrée en vigueur de l'accord de libre circulation des personnes, la durée minimale de cotisations donnant droit au versement d'indemnités de chômage est portée de six à douze mois. En effet, les ressortissants de l'Union européenne, au bénéfice d'un contrat de courte durée, peuvent rester en Suisse à

l'échéance de ce contrat et y chercher un emploi. Le Conseil fédéral veut éviter que la réglementation helvétique en matière de chômage, plus avantageuse que celle de nos voisins, ne soit par trop attractive. Des dérogations sont prévues pour les professions où les changements d'emploi et les engagements à durée déterminée sont fréquents.

■ Durée d'indemnisation

Le droit aux indemnités passe de 520 à 400 jours. Il reste à 520 jours pour les chômeurs de plus de cinquante-cinq ans et pour les bénéficiaires d'une rente invalidité et d'une rente accident, et à 640 jours pour les chômeurs dès soixante-un ans (au lieu de soixante-trois actuellement) ce qui crée un pont jusqu'à la retraite. Les cantons, dont le taux de chômage dépasse 5%, pourront fixer la durée maximale d'indemnisation à 520 jours. Le Conseil fédéral justifie cette réduction par le

fait que, grâce aux offices régionaux de placement et aux mesures de marché du travail, introduits lors de la révision de 1995, la proportion des chômeurs de longue durée a fortement baissé.

■ Améliorations ciblées des prestations

La révision améliore la situation des assurés, en particulier en cas de maladie ou de grossesse, et aussi par la prise en charge du tiers de la prime d'assurance contre les accidents non professionnels.

■ Participation financière des collectivités publiques

Aujourd'hui la Confédération n'intervient financièrement qu'en cas de déficit du fonds et les cantons ne paient qu'une partie des coûts des mesures de marché du travail. Dorénavant Berne versera une contribution fixe de 300 millions par an et les cantons 100 millions. *jd*

Courrier

Fondation de valorisation de la BCGe: une solution élégante mais gourmande

Dans le n° 1530 de *Domaine Public*, il est fait l'apologie de la Fondation de valorisation dans le but de convaincre les Vaudois de reprendre ce «modèle».

A la lecture du texte on en viendrait presque à croire que les Genevois ont fait une bonne affaire eux qui vont payer 2,7 milliards plus les frais de fonctionnement sur les dix prochaines années. 2,7 milliards cela fait, en

comptant 270 000 personnes qui paient des impôts à Genève, 10 000 francs par contribuable. On a déjà vu des modèles moins gourmands!

En Outre, on peine à voir la différence, pour une trésorerie anémique, entre devoir recapitaliser et devoir supporter, année après année, le déficit de fonctionnement (même si, ce que le texte, par ailleurs bien fait, ne précise pas que ce déficit est à la

charge théorique de la BCGe).

Enfin, il est réjouissant de lire l'optimisme des auteurs de l'article manifestement emballés: le taux de pertes réalisés sur les premières ventes soit 213 millions sur 333 millions (ce qui représente 64%) «devrait diminuer par la suite».

C'est en effet plus que souhaitable faute de quoi la provision de 2,7 milliards n'y suffirait plus (64% de 5 milliards, égale 3,2

milliards; il faut en effet malheureusement multiplier par 5 et non 4,5 car depuis sa constitution la Fondation a refait quelques emplettes...)

Cela dit, je pense que la Fondation était une solution élégante compte tenu de la situation. De là à en faire un «compte» de fées, il y a un pas qu'en tant que contribuable j'aurai quelques réticences à franchir.

Benoît Genecand, Genève

De l'usage médiatique d'une excitation entretenue

L'agitation provoquée par la succession d'un Conseiller fédéral est aussi vaine qu'inévitable. Elle nourrit les médias et suscite les règlements de comptes politiques.

Depuis l'été déjà les médias brodent inlassablement sur le thème de la succession de Ruth Dreifuss qui, croyait-on, devait démissionner en même temps que Kaspar Villiger. Les moindres bruits de couloir, y compris de pures affabulations, ont donné lieu à de savantes analyses. Lorsque l'actualité est calme, pour cause de pause estivale, toute information, toute supposition mérite un titre en gras.

Le jeu des candidatures

Maintenant que la situation est clarifiée, le jeu de piste reprend de plus belle. Les candidatures sont soupesées, leurs chances évaluées. Tel politicien ou magistrat qui n'a jamais évoqué son désir gouvernemental se voit propulser dans le cercle des éligibles. Et les calculs de fleurir à propos des alliances possibles, des possibilités et des incompatibilités relatives au sexe, au parti, à la tendance au sein du parti, au canton. Si untel est élu en décembre, alors tel autre préserve toutes ses chances pour 2003; par contre si un troisième gagne, c'est un autre encore qui se

voit barrer la route du Conseil fédéral. Ce grand échauffement médiatique permet aussi de régler des comptes internes en glissant quelques peaux de banane sous les pieds d'une candidature indésirable. Merci aux camarades Franco Cavalli et Werner Carobbio qui ont si élégamment déprécié publiquement la papable tessinoise: le cas échéant, l'attaque vaudra à coup sûr quelques voix bourgeoises supplémentaires à Patrizia Pentsenti.

Ce grand échauffement médiatique permet aussi de régler des comptes internes en glissant quelques peaux de banane sous les pieds d'une candidature indésirable.

Mais au fait, qui s'intéresse vraiment à toutes ces péripéties artificiellement gonflées? En premier lieu le petit monde politique bernois et les personnes concernées. Et bien sûr les journalistes qui trouvent là matière à copie. Car malgré les efforts médiatiques, l'enjeu reste relativement modeste. Et toutes les mises en scènes ne permettront pas d'atteindre l'intensité dramatique qui caractérise l'élection du président américain ou français, ou même les élections parlementaires dans les pays voisins.

Les leurres de la compétence

Les analystes qui se placent au-dessus de la mêlée plaident

pour un choix fondé sur la seule compétence. Malheureusement personne n'a pu définir les critères pertinents qui traduiraient cette compétence. Dans l'histoire du Conseil fédéral, plus d'un candidat prometteur s'est révélé piètre magistrat. D'ailleurs l'avantage du système collégial est précisément de tolérer des membres aux capacités inégales. Il y a quelques années, il était de bon ton de préconiser l'entrée au gouvernement de managers de l'économie

privée dont on constate aujourd'hui les faiblesses.

Le 4 décembre, l'Assemblée fédérale fera son choix, résultat de multiples préférences dictées par l'intérêt, l'idéologie, l'affectivité, la tactique ou bien d'autres motifs encore. Une seule chose paraît sûre: la formule dite magique subsistera. Et les espoirs inconsidérés mis dans telle ou tel candidat seront déçus, tiédés par l'inévitable recherche d'un consensus acceptable par le Parlement et le peuple. *jd*

Le modeste parcours de Kaspar Villiger

Lorsque Kaspar Villiger reprend le département des finances en 1995, le cours des actions des banques et des assurances monte. Enfin une politique fiscale plus favorable à l'économie, après seize ans de règne socialiste dans ce département. Le nouveau grand argentier annonce la couleur en décrétant un blocage des dépenses sociales.

La suite est connue. Les dépenses sociales ont considérablement augmenté. Mais aussi la dette de la Confédération et la quote-part de l'Etat. L'hebdomadaire *Die Weltwoche* (4 octobre 2002) a fait calculer par l'Institut de recherche conjoncturelle de l'EPFZ quelques indicateurs pour les périodes durant lesquelles Willy Ritschard, Otto Stich et Kaspar Villiger furent ministres des finances. Ce dernier arrive largement en tête aussi bien pour la croissance des dépenses publiques, la croissance des dépenses par rapport au PIB, le déficit budgétaire et l'augmentation des impôts.

Bien sûr, le magistrat radical n'a pas trahi délibérément son programme. Mais il a subi les contraintes de la conjoncture, les exigences du Parlement et le nécessaire rattrapage social d'une Suisse alors en retard. *jd*

Ouverture des marchés publics: les bienfaits se font attendre

Depuis l'application des accords internationaux de l'OMC par la Suisse et à l'heure des «bilatérales», les expériences faites n'ont pas révolutionné la pratique d'achat de la Confédération et des cantons.

L'ouverture des marchés publics est une belle idée. L'Etat doit faire ses achats dans la plus grande transparence et cesser d'avantager systématiquement l'entreprise la plus proche, géographiquement ou politiquement. C'est le passage du copinage ou de la corruption à la concurrence saine et ouverte pour le grand bénéfice des finances publiques. Les accords OMC de 1994 ont fait triompher ce principe. La Confédération, puis les cantons ont rapidement adapté leurs lois à la norme internationale. Cette pression, venue de l'étranger, a imposé un décloisonnement du marché intérieur suisse fragmenté par sa structure fédéraliste.

Les accords bilatéraux avec l'Union européenne, entrés en vigueur ce printemps, enclenchent la vitesse supérieure. Aux secteurs touchés par les accords OMC s'ajoutent les télécommunications, les chemins de fer, les transports urbains, l'énergie et l'eau. En outre, les communes doivent ouvrir leur marché aux concurrents étrangers. Pour l'ensemble de la Suisse la totalité des achats publics représente quelque vingt-cinq milliards par année. Le nouveau pas franchi cette année impose un examen critique du fonctionnement de l'étape précédente. C'est ce qu'ont fait les services du Parlement¹.

Bénéfices incertains

La Commission des Achats de la Confédération, créée pour mettre en pratique la nouvelle législation, respecte les grands principes du développement durable. Les appels d'offres et les achats de l'Etat tiennent compte des impératifs de l'environnement, des conditions sociales offertes par les entreprises. Ils se font dans la transparence et la non-discrimination et au meilleur prix compte tenu des prestations offertes. Les cantons adoptent la même approche. Mais les faits sont têtus. La préférence nationale semble toujours l'emporter. Dans l'ensemble de l'économie nationale, la pénétration des entreprises étrangères est importante: de 40%. Elle est nettement plus basse pour les marchés de la Confédération: entre 13 et 24% selon les secteurs.

La concurrence accrue a probablement fait pression sur les prix pour le bénéfice de la caisse fédérale. Mais l'introduction des nouvelles règles a coïncidé avec la période de faible conjoncture qui a naturellement influencé les prix. Difficile donc d'attribuer les économies à l'une ou l'autre cause. Si l'on ajoute les frais provoqués par les nouvelles procédures d'adjudication, le bénéfice devient plus incertain encore.

Dans les cantons, l'ouverture des marchés et la transparence a essentiellement attisé la com-

pétition entre les entreprises locales. Les barrières cantonales subsistent. Plus de 80% des marchés attribués dans les cantons de Genève, de Vaud et des Grisons l'ont été à des entreprises locales.

Complexité et lourdeur

Les lois fédérales et cantonales adoptées pour ouvrir les marchés publics ne sont pas entièrement harmonisées. Les modes de publication varient. Difficile pour les entreprises de s'y reconnaître. Les nouvelles technologies imposent des détails d'adjudication d'une grande complexité. Le plurilinguisme n'arrange pas les choses. Dans l'ensemble de la Suisse, les offres faites en français sont refusées dans 41% des cas. Des retouches au système sont donc indispensables. Berne prépare un toilettage législatif. Un système de publication uniformisé entre cantons et Confédération sera introduit sur Internet. Un essai pi-

lote touchant, dans un premier temps, les seuls cantons romands devrait être inauguré cette année encore.

Des voies de recours sont naturellement ouvertes aux entreprises qui se sentent injustement écartées d'un marché public. Les tribunaux administratifs cantonaux génèrent des jurisprudences souvent contradictoires. Claude Lässer, Conseiller d'Etat et directeur des travaux publics du canton de Fribourg, s'inquiète des pesanteurs du système: «Plus la jurisprudence prend de place et plus le système s'alourdit... Nous devons freiner la tendance qui, petit à petit, transforme nos ingénieurs architectes et autres techniciens en juristes et avocats!» at

¹Rapport de l'Organe parlementaire de Contrôle de l'Administration, Berne, 2002.

Voir aussi *La Vie économique*, n°10, 2002.

Jeux comptables

La comptabilité n'est pas une science exacte. Selon le modèle utilisé, les résultats peuvent considérablement varier. Ainsi le *Credit Suisse Group*, sur la base du modèle suisse, a annoncé pour 2001 un bénéfice de 1,6 milliard de francs. S'il avait appliqué le modèle américain, ce bénéfice se serait transformé en une perte de 690 millions. En Europe, les standards nationaux vont disparaître puisque Bruxelles a décidé d'imposer dès 2005, à toutes les sociétés cotées dans l'Union, le standard international IAS, un standard qu'utilisent actuellement 40% seulement des sociétés cotées à la bourse suisse. jd

Communiquer n'est pas informer

Les petits clients de l'UBS devront payer des prestations électroniques gratuites pour les plus fortunés. Fuiront-ils faute d'une information simple et efficace?

L'UBS a décidé de faire payer ses clients trente centimes par facture traitée sur son site Internet ou sur ses bornes interactives dès 2003. Cette nouvelle n'aurait rien d'extraordinaire sauf qu'elle ne s'applique qu'aux clients dont les avoirs sont inférieurs à 10 000 francs. Naturellement l'UBS n'est pas un service public, c'est une entreprise qui a le droit de décider de sa politique des prix, qui semble ici à rebours du bon sens.

L'objectif est-il de faire fuir la petite clientèle? Sans doute pas. Les banques rivalisent d'ingéniosité pour offrir des services aux jeunes désargentés et, mis à part les héritiers des grandes fortunes, les gros clients ont d'abord commencé par être petits. Il n'y a donc pas de raison de les faire fuir. En fait un petit client rapporte peu à la banque. Il ne multipliera pas les placements et les ordres de bourse. Par contre, il ne consommera pas forcément moins de prestations de retrait au bancomat ou d'utilisation de sa carte de crédit. Elles porteront simplement

sur de plus petites sommes. À ce titre, il en coûtera proportionnellement beaucoup plus à la banque en frais administratifs.

Ajoutons que la banque offre à ses clients des services à la fois peu visibles, coûteux et efficaces. Ainsi ce logiciel, digne d'un film de science-fiction, qui repère toutes les transactions inhabituelles effectuées sur vos cartes de crédit. Si vos numéros ont été volés et utilisés de manière suspecte, vous recevrez un téléphone dans les cinq minutes d'un service zurichois de sécurité de la banque. Nous le savons d'expérience, et il y a de bonnes chances que vous soyez remboursé par son fonds de compensation.

Nous voilà donc en train de faire de la publicité pour l'UBS et de justifier une hausse des tarifs pour la petite clientèle! En fait, ce que nous voulons souligner, c'est l'extraordinaire incapacité des mastodontes de l'économie helvétique d'expliquer simplement les choses à la Suisse d'en bas. Les campagnes publicitaires ne manquent pourtant pas, les idées fourmillent dans les

agences de communication de Zurich, mais cette communication sophistiquée n'est jamais, ou rarement, de l'information. On a le sentiment qu'il s'agit surtout d'épater les autres publicitaires et de briller devant une *cüpli* dans les bars branchés proches de la Limmat.

Nos grandes entreprises ne sont pas ce qu'elles sont par hasard. Leurs produits et leurs prestations sont souvent remarquables, mais braquées sur le rendement à court terme et sur l'opinion de Wall street, elles sont devenues autistes face à leur clientèle de base, ce «vulgum pecus» entre Alpes et Jura qui reste le socle de leur prospérité et qui, d'ailleurs, forme toujours le gros de leurs employés. Mesdames et Messieurs de la «ioubiess», les citoyens suisses sont alphabétisés, ils ont une bonne formation, ils lisent les journaux, ils peuvent comprendre un raisonnement complexe, ce ne sont pas des rats dans un labyrinthe. Essayez de vous en souvenir, donnez leur une vraie information, et vous serez bien reçu. *jjg*

Travail

L'exploitation des médecins assistants

Les médecins assistants des hôpitaux sont probablement les travailleurs soumis aux exigences horaires les plus astreignantes, sans que l'opinion s'en émeuve beaucoup. Ils les confondent volontiers avec les étudiants stagiaires et les considèrent comme assurés d'une carrière prometteuse et hautement rentable qui justifierait quelques sacrifices momentanés. Aucune profession soumise à des horaires particu-

liers, qu'il s'agisse des transports ou de la sécurité, n'accepterait de telles servitudes. Se battre comme les médecins assistants vaudois pour une semaine de cinquante-cinq, puis de cinquante heures, sans parler des astreintes de nuit et de week-end fait penser aux luttes ouvrières du siècle passé.

La situation s'est aggravée à la fois avec l'explosion des urgences et la pression exercée sur les coûts qui, en réduisant les ef-

fectifs, aboutit à des situations limite, où le médecin des urgences, seul à bord, court avec le SMUR sur les lieux des accidents de la route et confie à un stagiaire la responsabilité (provisoire) du service!

Faire porter les exigences d'économie budgétaires aux médecins d'hôpitaux en pesant sur leur temps de travail et leurs salaires, extrêmement modestes au regard d'autres professions universitaires, est

aussi inacceptable que si le déficit de l'État était imputé aux salaires des fonctionnaires ou des magistrats.

La cause des médecins, peut-être parce qu'ils ne sont pas nombreux et organisés corporativement, rencontre de faibles échos politiques et syndicaux. Et pourtant les exigences de repos imposées aux chauffeurs routiers, ne leur sont pas appliquées alors que la sécurité des patients est en jeu. *ag*

ACTARES: du quantitatif au qualitatif

Sophie de Rivaz
Secrétaire exécutive d'ACTARES

La décision, annoncée cet été, par le Conseil fédéral de baisser le taux minimal de rendement du deuxième pilier de la prévoyance professionnelle a mis douloureusement en lumière les liens entre les fonds de pension et l'activité boursière. Lors de la création d'ACTARES en mars 2000, combien d'heureux bénéficiaires ou futurs bénéficiaires de fonds pour la retraite, nous ont déclaré: « la bourse et les actions, cela ne me concerne pas ». Et bien c'est le contraire qui est vrai: la bourse concerne un nombre toujours plus grand de citoyennes et de citoyens des pays dits « développés ». Pour le meilleur – quand elle se porte bien et ses indicateurs sont à la hausse – et pour le pire – quand elle est en difficulté et risque la chute.

La qualité des investissements

Ce premier pas quantitatif franchi, il s'agit de considérer l'aspect qualitatif. En 1986, la cellule britannique de Greenpeace, engagée dans le boycott de Shell qui avait le projet de noyer une de ses plate-formes pétrolières dans la mer du Nord, s'est aperçue que les fonds de pension de ses employés étaient partiellement investis dans des actions de la société britannique. Des fondations de lutte pour la protection des animaux ont, pour leur part, découvert dans leurs portefeuilles des actions d'entreprises qui pratiquaient l'expérimentation sur les animaux pour les besoins de leurs recherches scientifiques. Des fonds de pension gérés par des syndicats aux États-Unis ont exercé de telles pressions, sur les entreprises où ces fonds avaient été placés, que celles-ci n'ont pu que réduire leur personnel pour améliorer leur rendement.

C'est dans le but de prévenir et de corriger quelque peu ce type de situa-

tions absurdes qu'ACTARES a été créée. Elle s'adresse à toute personne, soit directement détentrice d'actions d'entreprises cotées en Suisse, soit concernée par le biais d'un deuxième pilier ou de fonds de placement en actions. La tâche étant vaste, et les moyens encore limités, ACTARES a pris contact avec un certain nombre d'entreprises pour exiger davantage de transparence sur les conséquences de

ACTARES est une association suisse à but non lucratif. Elle est ouverte à toute personne physique ou morale qu'elle soit actionnaire ou non.

Elle poursuit les buts suivants: promouvoir un actionariat responsable et favoriser sa pratique; contribuer au développement d'une économie au service de l'être humain, de tous les êtres humains, et respectueuse de leur environnement.

Pour ce faire, ACTARES utilise les moyens suivants: la participation active aux assemblées générales; la sensibilisation de l'opinion publique; les contacts et les négociations avec les S.A., par le dialogue ou d'autres moyens constructifs; la constitution de groupes de réflexion; la participation aux réseaux d'organisations analogues.

ACTARES, cp 171, 1211 Genève 20
tél. 022 733 35 60, fax 022 733 35 80
www.actares.ch
secretariat@actares.ch

leurs activités du point de vue environnemental et social. Alors que celles-ci donnent des informations sur leur situation financière, elles sont plus discrètes au sujet des mesures mises en œuvre pour limiter la pollution, ainsi que de leur gestion du personnel et de leurs rapports avec leur clientèle, leurs actionnaires, leurs fournisseurs et leurs concurrents. Plus

sieurs d'entre elles commencent, heureusement, à jouer le jeu: il reste encore à analyser les rapports qu'elles produisent et exiger des données chiffrées, sans lesquelles ces documents sont plus proches d'un exercice publicitaire que d'un véritable bilan – sans oublier la nécessité d'audits sociaux et environnementaux indépendants.

Surveiller l'action des entreprises

Un autre dossier que nous avons abordé, en collaboration avec des associations semblables à la nôtre en Europe, est celui qui concerne l'obtention d'informations sur les mesures entreprises pour promouvoir l'égalité entre femmes et hommes et améliorer, pour les deux sexes, la conciliation des vies professionnelle et familiale. ACTARES est également intervenue lors des assemblées générales des entreprises pour soutenir des résolutions de la Fondation Ethos ou pour relayer les préoccupations d'autres ONG, telle la Déclaration de Berne. C'est ainsi par exemple qu'elle a sollicité le Credit Suisse First Boston afin de mettre au point des solutions durables dans l'échelonnement du remboursement de la dette de l'entreprise indonésienne de cellulose et papier Asia Pulp and Paper. Cette dernière a en effet bénéficié de crédits immenses, dans les années nonante, de la part de la communauté financière internationale. Pour augmenter sa production, elle n'a pas hésité à pratiquer une déforestation sauvage des zones tropicales du pays. Aujourd'hui très endettée, la firme se voit proposer paradoxalement, en guise de plan de sauvetage, d'augmenter encore sa production.

ACTARES intervient et assure le suivi de dossier de ce type au même titre que tant d'autres à peine évoqués ci-dessus. La tâche est donc immense... et elle sera longue. ■

Dans le ventre de la baleine

Les aventures de Pinocchio et de Jonas illustrent à merveille le message de l'exposition nationale. Entre insouciance régénératrice et marketing tapageur.

Le pavillon consacré à Pinocchio sur l'artepilage de Neuchâtel était une énigme. Pourquoi évoquer l'histoire du pantin en bois? Puis, j'ai vu la baleine. C'est la queue dressée un peu plus loin qui m'a mis sur la piste. Et Pinocchio est devenu l'emblème de l'exposition nationale. Car nous sommes Pinocchio. Au pluriel, bien sûr, selon le slogan officiel. Alors qu'Expo.02 est la baleine, cette ombre incertaine et voluptueuse. Bref, un nuage: le symbole des symboles, constitué en dogme fondateur, malgré le bla bla sur le foisonnement des expériences originales contre les clichés patriotiques.

Vers la métamorphose

La gueule du monstre grande ouverte, en file indienne, nous attendons. Une longue attente est d'ailleurs le meilleur moyen de sortir de ses gonds, de perdre pied. Le moment venu, les expositions nous happent. On est poussé dans leurs entrailles chaudes, remuantes. Il faut tout abandonner. Laisser le quotidien au vestiaire. Se déshabiller parfois. Une fois à l'intérieur, la pénombre s'impose, sinon le noir. Elle nous enveloppe avec des so-

norités tantôt câlines tantôt orageuses au risque du paradoxe quand on invoque l'*Empire du silence* (Bienne). Des présences mystérieuses - elfes, sorcières, revenants, robots - rôdent dans les giron. Suspendus dans un univers qui se dérobe, mouvant et aquatique, nous chavirons. Voilà le naufrage et la dérive; les gargouillis inquiétants; les attouchements intempestifs. Ici et là surgissent la gêne, la peur, l'angoisse ou l'ennui si quelqu'un nous demande *Qui suis-je?* (Yverdon). A la fin, on sort toujours indemne. Les viscères nous délivrent. Mastiqués, ruminés, expulsés - le syndrome de la vache qui contamine la baleine - nous pensons que rien a changé. Pourtant la métamorphose a eu lieu: nous sommes différents. Malgré nous.

Comme Pinocchio, nous sommes frappés par la lumière du soleil et de la raison, mais surtout des sens. Geppetto nous attend. C'est l'origine; il est le grand artisan, le menuisier. Ingrats, nous l'avons oublié. Distracts par les soucis de la vie de tous les jours. Les retrouvailles sont émouvantes. L'éclat aveuglant de la vérité - certes multiple, intime, discrète - efface la myopie de l'obscurité. Pinoc-

chio devient un homme en chair et en os. Son destin s'accomplit. Il était écrit.

La digestion divine

Si Pinocchio représente l'espoir du salut profane, Jonas est son contrepoint divin. Lui aussi, pour avoir désobéi à la volonté de Dieu, passe trois jours et trois nuits dans le ventre d'un grand poisson avant d'être vomi sur la terre ferme. Chahutés sur un chariot de la Migros, *Stranger in Paradise*, (Bienne) le sacré nous rattrape. L'absolu vient nous tyranniser. Expo.02 lance son ultimatum: il faut s'y rendre pour le bien de la nation à l'image de l'armée contraignant ses recrues à une visite obligatoire. Englutis, captifs, nous croupissons sur les artepilages, transformés en appareils de propagande de masse. Le message c'est qu'il n'y a pas de message, caricature du célèbre «Le médium c'est le message» de Marshall McLuhan résumant en deux mots sa conception de la communication globalisée. Nous avons fait de la résistance - cette méfiance

diffuse avant le début de la manifestation - nous méritons le châtement, avant notre retour en guise de résurrection désormais nantis de la bonne parole: l'avenir sera léger, métissé, apaisé. Le bouche à oreille fera le reste avec les incitations d'une direction loquace et encline à l'explication de texte (trois livres à ce jour, un catalogue général, des brochures spécifiques pour chaque exposition et une présence quotidienne dans les médias). Expo.02 sera un succès. La prophétie s'autoréalise. Nous sommes ses oracles. Nous nous appelons tous Jonas.

En somme, entre libération initiatique et expiation biblique, le ventre de la baleine est le cœur d'Expo.02. Il illustre sa mission: avaler le pays. D'abord pour le séparer du réel - le mettre entre parenthèses, aux marges du temps et de l'espace ordinaires - ensuite pour l'acculer à sa culpabilité - l'accuser de vouloir être suisse sans être cosmopolite. Avant de le digérer et le rendre à son histoire. Riche de tunnels et de secrets. *md*

Rectificatif

La traduction de l'article, *Le chômage au féminin*, publié dans la rubrique Forum de *Domaine Public* du 4 octobre 2002, n°1531, était de Félix Stürner. Seule la version électronique en faisait mention. Nous lui adressons toutes nos excuses.

Elisabeth Bühler, rédactrice de l'article, est aussi l'auteur de l'*Atlas suisse de femmes et de l'égalité*, édité cette année chez Seismo dans le cadre du Programme prioritaire de la Confédération «Demain la Suisse». ■

Le bleu de la mer

L'Espace Arlaud, à Lausanne, consacre une grande exposition à Jean Scheurer. Peintre, dessinateur et sculpteur au long cours. Né en 1942, il a participé à l'essor du groupe *Impact* (laboratoire de pratiques artistiques non institutionnelles actif dans les années soixante à Lausanne). Ses travaux font le bonheur des collections privées et publiques et jalonnent les espaces urbains (la gare CFF de Genève-Cointrin ou le centre autoroutier d'Yverdon-les-Bains, par exemple).

Les œuvres présentées sont modernes et ultramodernes. Elles célèbrent l'autonomie de l'art, cheval de bataille des avant-gardes du début du XX^e siècle. La peinture se suffit à elle-même, elle devient son sujet. Elle explore son expression: supports, surfaces, couleurs, formes en se dé-

tournant du monde. Loin de la représentation, elle se livre sans prétexte; indifférente à tous les préfixes (néo-, post-, trans-) renouvelant ou contestant la modernité, résolument fidèle à son origine, jusqu'à l'excès. La soumission à l'héritage, se double de l'insubordination par une obéissance démesurée aux règles.

Jean Scheurer ressemble à ces baigneurs brûlés par le soleil. Leur peau bouillonne, mais ils restent couchés, muets. Il est absolument moderne. D'une façon presque dogmatique. Le choix de l'abstraction est catégorique. Il s'y tient, à tout prix. Au risque de l'insolation. Donc d'une certaine ivresse qui dégage sa part d'humour.

L'accrochage est discret, c'est-à-dire modeste et parcimonieux. Les tableaux gagnent leur place dans la rondeur des voûtes, des niches, des portiques. Ils ne colo-

nisent pas l'espace; ils s'y logent comme les moines dans leurs cellules. Les salles sont austères, géométriques. Le bruissement des motifs répond aux prières des monastères. Pourtant il y a de l'orange, du violet, du jaune, du vert. Ils sont fluorescents. Ils s'allument face aux noirs délavés, aux gris brossés. Les jurons de couleur, dynamitent la primauté des trames: ces grillages qui fendent les plans monochromes. Ils disloquent l'ordre et les proportions chers à Piet Mondrian ou les droites dressées par Barnett Newman, avant de brouiller la dette envers l'expressionnisme abstrait américain.

Et puis il y a la série *Marine*. Une rangée horizontale de bleus. Dans une pièce claire, ils s'égrènent les uns après les autres. Le flux et reflux des eaux se ressasse de toile en toile. Les plans en croix sont autant de champs

pour la couleur qui transite, s'étale, se dévergonde. On est à la lisière de l'aplat rigoureux et de la spontanéité impétueuse de l'expression. L'abîme s'ouvre devant nos yeux. Une sorte de fosse profonde et envoûtante. Les plongeurs en apnée s'y jettent, vers le fonds: pour un record ou pour une perle. Mais ce n'est que de la peinture. La lutte engagée entre le plein et le vide, entre l'ordre et la dissipation, entre le silence et le bavardage se joue à coup de pinceaux, de matières et de muscles. Le peintre face à son métier qu'il faut reprendre encore et encore. Pour la couleur. Ultramarine. *md*

Jean Scheurer, *Peintures modernes et ultramodernes*, Espace Arlaud, place de la Riponne, Lausanne, jusqu'au 26 novembre 2002.

Presse

Des chiffres révélateurs

Les éditeurs de journaux utilisent les données des enquêtes REMP (Recherches et études des Médias publicitaires) pour obtenir des crédits publicitaires. Nous fondant sur les chiffres publiés le 10 septembre par *20 Minuten* nous présentons l'âge des lecteurs de neuf importants quotidiens suisses:

Titre	Jeunes	Adultes	Seniors
	14-34 ans	35-54 ans	55 et +
<i>20 Minuten</i>	55%	29%	16%
<i>Matin semaine</i>	41%	38%	21%
<i>Matin dimanche</i>	40%	36%	24%
<i>Blick</i>	39%	34%	27%
<i>Tages Anzeiger</i>	33%	40%	27%
<i>24 heures</i>	32%	36%	32%
<i>Tribune de Genève</i>	32%	36%	32%
<i>Berner Zeitung</i>	32%	36%	31%
<i>NZZ</i>	31%	38%	30%
<i>Basler Zeitung</i>	30%	35%	35%

Les jeunes lisent de préférence le journal gratuit *20 Minuten*, mais aussi *Le Matin* et le *Blick*. Les seniors apprécient les traditionnels. Quant aux adultes, donc les plus actifs, leur préférence va au *Tagi*, au *Matin* et à l'incontournable *NZZ*.

A remarquer la concordance entre les leaders locaux: *24 heures*, la *Tribune de Genève* et la *Berner Zeitung*. Quant à la *Basler Zeitung*, elle se distingue par la moyenne élevée de l'âge de son lectorat.

Signalons encore que *20 Minuten* faisait remarquer que les écoliers ne sont pas pris en considération alors qu'ils sont nombreux à lire le journal sur le chemin de l'école. La demande est si forte que des difficultés d'effectuer des tirages suffisants ont été constatés ces derniers mois. A titre personnel, je remarque qu'en période de vacances de nombreux exemplaires restent dans les caissettes. Ces jeunes continueront-ils de lire plus tard? *cfp*

I M P R E S S U M
 Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Charles-F. Pochon (cfp)
Albert Tille (at)

Forum:
Sophie de Rivaz (ACTARES)

Composition et maquette:
Allegra Chapuis
Marco Danesi

Responsable administrative:
Isabelle Gavric-Chapuisat

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
 Etudiants, apprentis: 60 francs
 @bonnement e-mail: 80 francs
 Administration, rédaction:
 Saint-Pierre 1,
 case postale 2612
 1002 Lausanne
 Téléphone: 021/312 69 10
 Télécopie: 021/312 80 40
 E-mail: domaine_public@span.ch
 CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch